

10 Faits divers & Justice

Session criminelle de Mouila/Affaire Pierre Obame Obiang

Le père incestueux va passer 20 ans en prison

FN

Mouila/Gabon

UN père de famille, Pierre Obame Obiang, a été jugé coupable d'inceste et de viol sur personne vulnérable par la Cour criminelle de Mouila devant laquelle il comparaisait.

Dès l'ouverture des débats, le Ministère public, représenté par Marie Diane Mauricette Mbie, s'est une fois de plus indigné de la recrudescence des viols dans notre pays : « tout au long de cette session criminelle, un constat des viols se dégage. C'est le voisin ou l'oncle ou le frère qui viole (...) Mais pour cette audience-ci, c'est le père géniteur qui viole sa fille biologique sourde-muette, jusqu'à lui faire un enfant. Nous sommes choqués. »

Le crime s'est produit en 2014. Elisabeth Itsiembou, trouvant insupportable le comportement de sa fille sourde-muette, Mélanie Esther Mayombo, âgée de 21 ans, décide de confier sa garde à son père géniteur, Pierre Obame Obiang, 55 ans, ouvrier agricole à Olam, demeurant au PK 19, sur l'axe Mouila-Fougamou.

Mais, quatre mois plus tard, dame Itsiembou est informée que son ex-concubin partage désormais la même chambre à coucher que leur enfant, et qu'ils entretiennent régu-



Photo : Felicien Ndong

Pierre Obame Obiang, le père indigne à la barre.

lièrement des rapports sexuels, au point que la jeune fille est tombée enceinte de lui.

AUDITION• La mère de famille, interloquée, se rend sur place pour recouper les informations en sa possession. Mais son ex-concubin nie tout en bloc.

Comme la réponse de Obame ne la convainc pas, Itsiembou saisit la brigade de gendarmerie. Interpellé, placé en garde à vue, puis auditionné en enquête préliminaire, le suspect maintient qu'il n'a jamais eu des rapports sexuels avec sa fille.

C'est quand il est déféré au parquet qu'il passe aux aveux. Les faits portés à sa charge étant d'ordre criminel, Pierre Obame Obiang est appelé à comparaître devant la Cour criminelle. Le jour de l'audience, le président de la Cour, Stive Helmecamp, et le parquet



Photo : Felicien Ndong

Le président Stive Helmecamp entouré des autres juges.

général ont cherché à comprendre, à travers des débats de fond, ce qui a réellement poussé ce père, pourtant dépeint comme un homme au-dessus de tout soupçon, à commettre une telle abomination. Réitérant ses aveux, Obame Obiang a raconté qu'un soir, étant dans un



Photo : Felicien Ndong

Marie Diane Mauricette Mbie, du Ministère public, lors de ses réquisitions.

Au cours de ses réquisitions, le Ministère public a été formel : « le père incestueux reconnaît avoir entretenu des rapports sexuels sans consentement avec sa fille. Ce crime est puni par les articles 256 pour le viol, 259 pour des circonstances aggravantes et 258 se rapportant à l'inceste commis entre ascendants et descendant d'une même lignée. Sieur Obame Obiang s'est servi allègrement de sa propre fille pour assouvir sa libido. Et en même temps, père et grand-père pour avoir fait un enfant avec cette dernière. »

Pour le Ministère public, la culpabilité du crime de viol et d'inceste est formellement établie pour que l'accusé soit retenu dans les liens de la prévention, sans aucune circonstance atténuante.

COUPABLE• En définitive, le parquet général a solli-

cié de la Cour la perpétuité à l'encontre du père incestueux.

Le conseil de la défense, Me Meye a, quant à lui, plaidé pour un équilibre de la balance judiciaire. Car, il est insupportable, a-t-il argumenté, de savoir que la fille a été l'objet de désir d'attractions sexuelles de la part de quelqu'un qui lui devait secours, assistance et protection.

Et l'avocat d'ironiser : « mon client a été déstructuré par la société. Mon client est-il normal ? Seul lui-même le sait. Nous sommes devant un malade sexuel.. Puis, s'adressant à la Cour, il a conclu sa plaidoirie en ces termes : « Oui, condamnez Pierre Obame Obiang, il le mérite. Mais à partir de ses gènes, il a aussi condamné d'autres personnes, sa fille, son fils par ailleurs petit-fils. Mais ne condamnez pas plus car, il y a une génération qui l'est déjà par sa faute. »

Après avoir écouté toutes les parties, la Cour criminelle, statuant publiquement, contrairement à la majorité des voix, en matière criminelle et en dernier ressort, a déclaré Pierre Obame Obiang coupable du crime de viol sur personne vulnérable et inceste.

En répression, elle a infligé au père indigne une peine de 20 ans de réclusion criminelle.

Lutte contre l'insécurité

La DSU met fin aux activités de la bande à M12



Photo : Abel Eyeghe

Monguengui Mboumba, alias "M12", tenant en main son "outil de travail".

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

C'EST un véritable travail de fourmi que vient de mener la Direction de la Sûreté urbaine (DSU) pour venir à bout de l'un des gangs les plus dangereux des PK: la bande à Monguengui Mboumba, alias "M12".

Ce jeune homme de 25 ans, considéré comme un chef de gang très dangereux, traîne avec lui un groupe composé de cinq délinquants notoires, dont l'âge varie entre 19 et 26 ans. Il s'agit de : Gaël Junior Ndong, alias "Sassouké", Wazangouye Tonda, alias "Américain", Bernie Zolom, alias "Carter", Rolic Oyimbou et Gaston Harold Ngadi, dit "La vitesse". Leur passe-temps favori:



Photo : Abel Eyeghe

Les autres membres de son gang...

des braquages, des cambriolages, de la vente et de la consommation des drogues. Leurs zones de prédilection: Malaba, PK 9, 10, 11, 12 et Bikele. Sorti de prison il y a quelques semaines pour détention illégale d'arme à feu, Gaston Harold Ngadi, plus coopératif que ses acolytes, a expliqué leur mode opératoire. Ainsi, les cinq compères se réunissaient, chaque soir, à partir

de 20 heures, chez leur chef de bande M12 à Malaba, pour prendre possession de l'arsenal devant servir lors des opérations. « Nous avons des couteaux que nous stockons chez le chef, après avoir braqué et volé. Nous attaquons les gens à domicile, cambriolons les boutiques et les bars pour nous emparer des objets de valeur. Nous braquons aussi dans la rue, à des heures avancées de la



Photo : Abel Eyeghe

...ont également été mis aux arrêts.

nuit. Nous avons commis plusieurs forfaits sous l'instigation de M12 qui, lorsque nous opérons, n'hésite pas à blesser avec son couteau les victimes qui tentent de lui résister», a révélé "La vitesse" aux fonctionnaires de police, lors de l'audition. Sur ces entrefaites, "M12" a eu une réaction violente, qui a failli prendre de court les forces de l'ordre: il a tenté d'étrangler son compère, ne supportant pas

qu'il ait pu se répandre ainsi devant les agents. Ces derniers, fort heureusement, sont parvenus à maîtriser le forcené, avant qu'il ne fasse un malheur. Comme si cela ne suffisait pas, le chef de gang en courroux s'est mis à proférer des menaces de mort à l'encontre de son lieutenant, lui promettant des représailles... à la prison centrale de Libreville.